Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

Démarches préfectorales de demandes d'un titre de séjour

Mise à jour : septembre 2026

FORMATEUR.RICES :

2 jours

Morgane PARET, Ferten DJENDOUBI et Federico COLOMBO juristes d'ESPACE

PRESENTATION / CONTEXTE

Les démarches de première demande ou de renouvellement des cartes de séjour se heurtent aux obstacles parfois insurmontables dressés par l'administration préfectorale.

Tout·e étranger·ère bénéficie du droit à voir examiner sa demande de carte de séjour, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, dès lors qu'elle n'est pas abusive ou dilatoire et que son dossier est complet. Toutefois nombreux·ses sont ceux/celles dont le droit au séjour est inscrit dans la loi rencontrent des difficultés lors des démarches préfectorales et se retrouvent par exemple bloqué·es au motif qu'il manque des pièces ou que leur demande serait mal fondée, avec des conséquences parfois incalculables sur leur situation personnelle.

Cet atelier donne lieu à la présentation des éléments suivants :

- La règlementation applicable aux démarches de demande de carte de séjour,
- Les formalités à accomplir, notamment les nouvelles modalités de demande dématérialisée, ainsi que les pièces à produire
- Les recours envisageables, notamment en urgence, pour éviter de rester ou se retrouver en situation irrégulière
- Les droits des étranger.es et les garanties dont ils/elles disposent.

CONTENU DE LA FORMATION

- Rappel du principe consacré par le Conseil d'Etat du droit de toute personne étrangère de voir examiner sa demande de carte de séjour, qu'il s'agisse d'une première demande, d'un réexamen ou d'une demande de renouvellement, dès lors que son dossier est complet et sa demande n'est pas manifestement dilatoire.
- Présentation de la procédure, des démarches à accomplir et de la réglementation applicable.
- Qu'est-ce qu'un dossier complet ? Quelles sont les pièces indispensables et celles exigibles (ou pas) par l'autorité préfectorale ?
- Comment réagir et accompagner les étranger.ères face aux refus de donner un rendez-vous, de remettre un formulaire, d'enregistrer une demande de carte de séjour ou de remettre un récépissé ?
- Quels recours exercer en urgence et comment les mettre en œuvre pour éviter le maintien ou la précipitation en situation irrégulière des personnes étrangères bénéficiant d'un droit au séjour inscrit dans la loi ?
- Exercices pratiques, étude de situations présentées par les stagiaires.

Centre de ressources pour les acteur·rices de l'intégration

COMPETENCES VISÉES :

Les formations thématiques en droit des étranger·ères d'ESPACE visent, en application de l'article L6313-1 (1°) du Code du travail, à :

- Adapter et développer les compétences des travailleur·euses sociaux en matière d'accueil et d'accompagnement du public étranger confronté à des difficultés juridiques liées à son statut juridique ;
- Acquérir, dans chacun des thèmes proposés, des connaissances juridiques, entretenir ces dernières ou les perfectionner.

OBJECTIFS DES FORMATIONS PROPOSÉES :

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étranger·ères et vise à :

- Connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation ;
- Apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets ;
- Identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étranger·ères afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres, sauf pour celles exigeant un pré-requis professionnel (précisé dans chaque fiche de présentation).

PUBLICS CONCERNÉS :

Tout·e travailleur·euse social (assistant·e social, conseiller·ère en économie sociale et familiale, éducateur·rice, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.).

PARTICIPATION - NIVEAU DE CONNAISSANCES PRÉALABLES ET PRÉ-REQUIS :

- **Prérequis en matière d'expérience ou de pratique professionnelle** :
  - (niveau 1) **Ateliers de découverte** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes sans niveau de connaissances juridiques ni expérience professionnelle / bénévole
  - (niveau 2) **Ateliers de base** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes présentant un niveau modéré de connaissances juridiques ou d'expérience professionnelle / bénévole, et amenées à accompagner des personnes étrangères
  - (niveau 3) **Ateliers de formation juridique renforcée** : exigence d'un niveau consolidé de connaissances juridiques en droit des personnes étrangères ou d'expérience professionnelle / bénévole ; personnes amenées à accompagner des personnes étrangères
  - (niveau 2 ou 3) **Ateliers d'études de cas** : justifier d'une pratique professionnelle ou bénévole dans le thème proposé ; niveau technique adapté aux personnes amenées à accompagner des personnes étrangères
  - (niveau 3) **Ateliers d'approfondissement ou de perfectionnement** : justifier d'un niveau de connaissances solide obtenu à la faveur d'une formation de base suivie auprès d'ESPACE ou de tout autre organisme de formation ou à la faveur d'une sérieuse expérience professionnelle dans le domaine traité. Niveau technique adapté aux personnes amenées à accompagner des personnes étrangères.

Les pré-requis professionnels de la présente formation sont fixés au niveau suivant :

- **atelier de formation juridique renforcée** : aucune exigence ; niveau technique adapté aux personnes présentant un niveau modéré de connaissances juridiques ou d'expérience professionnelle / bénévole, et amenées à accompagner des personnes étrangères

❖ **Prérequis en matière de maitrise linguistique (langue française)** :
- Savoir lire et écrire le français

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Les formations ainsi que les ateliers d'approfondissement sont assuré·es par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du RESEAU HOSPITALITE et des intervenants partenariaux qualifiés (avocat·es, assesseur de juridiction…).

Les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateur·rices.

L'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.

Confronter les pratiques et les approches de chacun·e à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises.

MOYENS D'ÉVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Questionnaires d'évaluation à l'entrée et en fin de formation

Un **questionnaire d'évaluation** des connaissances, des besoins et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation intitulé « questionnaire d'entrée » en formation

Un **questionnaire d'évaluation finale** de la formation reçue est soumis à chaque stagiaire à la fin de la formation.

Les objectifs de la formation sont évalués sur une **échelle de notes de 0 à 3 sur les compétences** suivantes :
- Compétence 1 : acquérir des connaissances juridiques
- Compétence 2 : apprendre à appliquer la réglementation sur des cas concrets
- Compétence 3 : identifier les problèmes rencontrés par le public étranger dans l'application de la réglementation
- Compétence 4 : être en capacité de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée.

Explication de la notation :
- 0 = totale absence d'acquisition de cette compétence
- 1 = compétence en cours d'acquisition (mise en œuvre sur le terrain nécessitant un complément de formation)
- 2 = compétence partiellement acquise (mise en œuvre sur le terrain nécessitant un appui)
- 3 = compétence acquise (possible mise en œuvre immédiate sur le terrain)

L'objectif pédagogique de la formation est considéré atteint si au moins 3 notes sont à 2 ou plus (supérieures à 2)

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étranger·ères :
- Par téléphone, tous les jours sauf le vendredi de 9h30 à 12h30 : 04 84 89 58 05 ;
- Par courriel : juridique@espace.asso.fr

Dernière mise à jour : 23 septembre 2026